

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

**portant nomination d'un examinateur spécialisé adjoint
au jury du concours professionnel
prévu par l'article 22 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée
portant loi organique relative au statut de la magistrature**

(SESSION 2025)

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice,

Vu l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment ses articles 22 à 25-5 ;

Vu le décret n° 72-335 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature, et notamment ses articles 39 à 39-7 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2024 relatif aux modalités d'organisation, règles de discipline, programme, déroulement et correction des épreuves du concours professionnel prévu par l'article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2024 portant ouverture au titre de l'année 2025 du concours professionnel prévu par l'article 22 de l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2024 portant nomination des présidente et membres du jury du concours professionnel prévus par l'article 22 de l'ordonnance n° 58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature et l'arrêté modificatif du 16 décembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 26 février 2025 portant nomination d'examinateurs spécialisés adjoints au jury du concours professionnel de l'École nationale de la magistrature.

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est nommé en qualité d'examineur spécialisé adjoint au jury du concours professionnel pour le recrutement de magistrats des second et premier grades de la hiérarchie judiciaire prévu par l'article 22 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée :

Monsieur FONTAINE Luc, magistrat honoraire.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché et notifié à la directrice de l'École nationale de la magistrature qui sera chargée de son exécution.

Fait à Paris, le **31 MARS 2025**

Le ministre d'État, garde des Sceaux, ministre de la Justice
par délégation, le directeur des services judiciaires,
Pascal PRACHE

